



Test Prévoyance Collective

Votre entreprise a-t-elle mis en place une couverture Prévoyance collective ?

Oui Non

Si oui,

L'ensemble de vos salariés est-il couvert par un contrat collectif obligatoire (cadres, non cadres...)?

Oui Non

Les garanties mises en place correspondent-elles toujours aux besoins actuels de vos salariés?

Oui Non

Si vous employez des cadres, l'entreprise verse-t-elle bien la cotisation de 1,50% sur la Tranche A, prévue par la CCN du 14 mars 1947 ?

Oui Non

Actuellement, votre entreprise applique-t-elle une convention collective qui prévoit des dispositions particulières en matière de Prévoyance collective?

Oui Non

Si oui,

Savez-vous si cet accord:

Définit des niveaux de garanties ?

Oui Non

Fixe des niveaux de cotisations ?

Oui Non

Désigne ou recommande un organisme assureur?

Oui Non

Quelle(s) question(s) vous posez-vous?

Le Saviez-vous ?

En tant qu'employeur, vous devez financer pour vos cadres, à hauteur de 1,50% de la tranche A de leur rémunération, une couverture essentiellement consacrée au décès (Convention Collective Nationale (CCN) des cadres du 14 mars 1947).

Si vous ne respectez pas cette obligation et si l'un de vos cadres décède, vous serez dans l'obligation de verser à ses ayants droit un capital de plus de 100 000 euros.



Pour aller plus loin...

Le test auquel vous venez de vous livrer vous a sensibilisé à l'importance de l'Assurance Collective au sein de l'entreprise?

Vous vous posez des questions?

Votre Agent Général MMA, chef d'entreprise comme vous, se tient à votre disposition pour vous apporter les meilleurs conseils en la matière.

